

## **Conférence de presse de fin de mission**

**Mr. Gustavo Gallón**

### **Expert indépendant du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti**

**Port-au-Prince, 22 juillet 2014**

Permettez-moi de présenter un bref rapport de la deuxième visite que j'ai faite en Haïti comme Expert indépendant du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti, entre le 15 et le 22 juillet 2014. Lors de cette visite, en plus des autorités du pays, je me suis rendu à Aquin et Les Cayes dans le département du Sud et j'ai également participé à un atelier sur les droits économiques et sociaux, lequel a été organisé par la Ministre déléguée aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté extrême.

Suite à ma nomination comme Expert indépendant l'année dernière, j'ai effectué ma première visite au pays en octobre 2013 et j'ai présenté un premier rapport au Conseil des droits de l'homme au mois de mars cette année. Dans ce rapport, j'ai souligné cinq aspects particulièrement importants dans la crise des droits humains en Haïti qui méritent une attention spéciale à travers de mesures urgentes visant à corriger, dans un délai raisonnablement court. Certaines situations trainent depuis de nombreuses années et doivent être éradiquées de façon urgente car elles constituent un degré extrême et inacceptable de violations des droits humains. De surcroît, elles jouent, de façon structurelle, un rôle négatif pour la jouissance des droits humains de la population haïtienne dans son ensemble, rôle négatif qui doit être désactivé définitivement. J'ai focalisé cette deuxième visite, que je viens d'achever, sur l'observation de l'avancement de ces cinq aspects.

Le premier de ces aspects se réfère aux droits sociaux, économiques et culturels, dont la réalisation est très précaire dans le pays, dû au niveau aigu d'inégalité sociale qui caractérise la société haïtienne. Pour transformer substantiellement cette inégalité, un facteur clé, parmi d'autres, est l'assurance du droit à l'éducation de qualité pour toutes les personnes, sans exception, ce qui implique tout d'abord de concentrer tous les efforts disponibles sur l'éradication de l'analphabétisme dans un délai raisonnablement court. Pendant ma présente visite, les autorités responsables de l'alphabétisation dans le pays ont raconté à cet Expert indépendant qu'il y a une campagne en cours d'exécution pour alphabétiser 450.000 personnes dans une période de deux ans. Ces mêmes autorités m'ont informé que la population analphabète en Haïti est constituée de trois millions et demi de personnes environ. Cette campagne d'alphabétisation est faite en langue créole et ne tient pas en considération l'autre langue officielle du pays, le français. Sans négliger l'importance de la campagne en cours, il faut noter que, à ce rythme, et sans tenir compte de la croissance de la population dans l'avenir, l'éradication de l'analphabétisme prendrait au minimum 15 ans, au bout desquels la population alphabétisée continuerait à être analphabète en français. Pourtant le français est la langue utilisée pour les démarches formelles, aussi bien

administratives que judiciaires et d'autres. Il faut le connaître pour assurer la réalisation des droits des citoyennes et citoyens en Haïti. Un traitement de choc pour ce problème devrait être basé sur une augmentation significative des ressources humaines et économiques consacrées à ce but, de façon à assurer une réduction drastique du temps nécessaire pour alphabétiser toute la population illettrée, y compris en langue française. Il est également important de mettre à disposition de la population les services administratifs et judiciaires en créole.

Un deuxième aspect qui mérite un traitement de choc, c'est l'abolition de la pratique de la détention préventive prolongée. Environ 80% des prisonniers en Haïti sont privés de liberté pendant des années sans avoir été entendus par un juge. Il existe des mécanismes importants qui peuvent contribuer à éviter que le problème ne devienne plus grave, comme la création, sur l'initiative du Parquet, d'un comité de suivi de la détention dans, par exemple, le département des Cayes (Département du sud), qui siège une fois par semaine pour faire le suivi des cas des personnes en détention préventive et prendre des décisions de mise en liberté quand il le faut. Mais c'est évident qu'il est urgent de prendre des mesures au niveau national, aussitôt que possible, pour permettre de juger les cas de la plupart des 8,000 prisonniers en détention préventive, parmi les 10,500 personnes qui passent leurs jours dans les lieux de détention haïtiens bien trop surpeuplés. Ces lieux de détention ont une capacité d'accueil de 4,000 détenus seulement et sont actuellement surpeuplés à l'extrême, n'offrant pas de conditions d'existence digne et constituant un traitement inhumain, cruel et dégradant.

Il y a d'autres mesures de justice au niveau national, tel que la nécessité de modifier le système selon lequel les juges d'instruction ne peuvent pas être reconduits immédiatement après l'expiration de leur mandat parce qu'ils doivent attendre pendant des mois une certification de bonne conduite permettant au Ministre de la Justice de les nommer de nouveau. Cette pratique paralyse l'administration de la justice, comme c'est le cas actuellement avec plus de cent juges d'instruction qui ne peuvent donc pas étudier ni juger les cas des prisonniers en détention préventive prolongée. La procédure de certification pourrait s'organiser différemment pour qu'elle soit déjà prête avant l'expiration du mandat, si bien que les juges puissent être nommés de nouveau sans suspendre leur activité. Lors de cette visite j'ai remarqué le manque de confiance que la population a sur le fonctionnement de la justice. Ceci a été frappant dans le cas des victimes d'expropriation des terrains pour l'agrandissement de l'aéroport des Cayes.

Un troisième aspect pour lequel l'Expert indépendant a demandé un traitement de choc est celui de la confusion autour des règles relatives aux élections. Cela fait partie de la faiblesse de l'État de droit, qui doit être traitée substantiellement en Haïti pour surmonter l'incertitude que subissent les citoyens sur plusieurs domaines concernant leurs droits fondamentaux, tels que le système cadastral ou l'accès à la justice et aux services publics, parmi bien d'autres. Mais l'incertitude concernant les règles électorales est un problème qui affecte le cœur de la vie institutionnelle en Haïti, méritant pour cela une solution urgente. Dans le rapport que j'ai présenté au Conseil des droits de l'homme au mois de mars j'ai signalé que « Des élections parlementaires et municipales auraient dû avoir lieu en 2012 mais, en décembre 2013, il n'y avait aucune certitude quant aux

dates des élections ». Je remarquais aussi que des observations pareilles avaient été faites par mes prédécesseurs, comme Monsieur Joinet qui a écrit en 2006 que «Au moment de terminer son rapport, l'Expert indépendant ignore, de report en report, à quelle date et dans quelles conditions politiques auront finalement lieu les élections». Lors de ma présente visite, j'ai constaté que le Gouvernement a fixé la date du 26 octobre pour le premier tour et du 28 décembre pour le deuxième tour des élections parlementaires et locales. C'est un pas en avant. Mais il y a certains événements qui contribuent à se demander si les élections pourront véritablement avoir lieu à ces dates. Ces éléments sont, entre autres, l'approbation de la loi électorale par le Parlement avant la fin de la présente législature le deuxième lundi de septembre, l'intégration du Conseil Électoral Provisoire, qui est contestée par six partis d'opposition, ou la préparation logistique des élections pour laquelle il est nécessaire de compter sur un délai de 120 jours à partir de l'adoption de la loi électorale. La confrontation politique a toujours été un sujet très sensible en Haïti et elle continue à l'être aujourd'hui, ce qui rend d'autant plus pressante la nécessité de trouver un accord de base sur les règles du jeu électoral entre les forces politiques en concurrence.

Un quatrième aspect d'importance est celui de l'impunité, qui est très inquiétante en Haïti par rapport à tous les crimes. Cette impunité est encore plus accentuée en ce qui concerne les graves violations des droits humains du passé, pour lesquelles il faut prendre des mesures urgentes afin de rendre réel aux nombreuses victimes leur droit à la vérité, la justice et la réparation. Avant la publication de mon rapport, la décision de la Cour d'appel de Port-au-Prince n'avait pas encore été rendue : Le 20 février 2014, la cour d'appel a rectifié l'ordonnance du juge d'instruction du Tribunal de première instance de Port-au-Prince qui n'avait pas admis de plaintes portées par des victimes de violations de droits de l'homme perpétrées par l'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier. Tout en étant une décision très importante, qui a prescrit un supplément d'instruction pour corriger la dénégation de justice faite en première instance, il est impératif d'offrir au juge Durin Duret Jr., responsable du complément d'instruction, des garanties d'indépendance, des mesures de sécurité renforcées et des ressources supplémentaires (humaines, matérielles, financières) pour mener à bien ce dossier emblématique. Il s'agit de crimes contre l'humanité perpétrés sur une période de 15 ans, qui sont connus par la justice depuis la fin du régime donc depuis 28 ans et où il y a une trentaine de plaignants et divers consorts et témoins à auditionner. La nouvelle instruction a démarré à la mi mai 2014 mais jusqu'à aujourd'hui seulement six (6) plaignants et plaignantes ont été entendus par le juge d'instruction, soit une moyenne d'un plaignant par semaine. De part sa nature et son ampleur, l'affaire Duvalier requiert toute l'attention du juge instructeur. Le juge devrait être déchargé des autres dossiers et disposer d'une équipe d'enquête et d'un greffier pour pouvoir se consacrer en exclusivité à l'affaire Duvalier. Sans ces mesures, le délai de 3 mois imparti par la loi pour boucler l'instruction ne pourra pas être respecté et celle-ci risque de se prolonger sur une durée indéterminée ou de ne pas être conduite selon toutes les exigences requises.

De manière plus générale, pour les victimes des violations graves commises dans le passé, sous le régime des Duvalier (père et fils) et des militaires, ainsi que lors d'actes de violence perpétrés par

des groupes partisans ou opposants au Président Aristide, j'ai rappelé dans mon rapport qu'une commission nationale de réparation aurait dû être créée dès 1995, quand elle a été recommandée par la Commission nationale de vérité et de justice, pour les victimes du coup d'État de 1991. Outre les mesures de réparation physique et les déclarations judiciaires de responsabilité, cette commission pourrait, à moyen et à long terme, contribuer à la définition d'activités pédagogiques visant à rétablir le droit à la mémoire. Je tiens à réitérer cette recommandation au moment où se termine ma deuxième visite au pays.

Le cinquième aspect souligné dans le rapport que j'ai présenté le mois de mars au Conseil des droits de l'homme est relatif aux graves vulnérations des droits humains provoquées par d'autres facteurs ou acteurs, tels que le déplacement forcé à cause de catastrophes naturelles, l'apatridie et le choléra. Quant au déplacement forcé, j'avais mis en exergue dans mon rapport qu'il y avait encore 140.000 personnes dans les camps de réfugiés en décembre 2013. J'ai été informé pendant cette visite que le nombre de personnes dans les camps a diminué à 104.000 en juin 2014. C'est un progrès indéniable, mais il faut maintenir et même accroître l'intensité des activités visant à trouver, aussitôt que possible, un logement digne aux familles qui continuent à habiter les camps dans des conditions pénibles. Tout de même, il y a des habitants des camps qui sont en train de transformer positivement leurs logements. C'est le cas du camp Carradeux, que j'ai visité dimanche dernier, où la communauté a réussi à obtenir de l'État un terrain de 12 hectares, où elle se propose développer, avec l'aide de la coopération internationale, un projet de logement de la communauté. Le projet a commencé il y a neuf mois et compte finir, au bout des prochains 17 mois, la construction de 125 bâtiments dans sa première phase. C'est une initiative encourageante.

Pour ce qui est de l'apatridie, cet Expert indépendant suit avec attention le déroulement du dialogue entre les autorités haïtiennes et dominicaines et aurait voulu avoir un entretien avec le Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger, ce qui n'a pas été possible cette fois-ci. Espérons pouvoir le faire dans la prochaine visite, avant la fin de cette année 2014.

Quant au choléra, l'Expert indépendant note que le Secrétaire Général des Nations Unies a visité le pays et s'est rendu le 14 juillet dans le Plateau Central, où le choléra est apparu pour la première fois. Il y a lancé une campagne d'assainissement. J'espère que cette visite pourra contribuer à mettre en œuvre la recommandation que j'ai faite dans mon rapport de mars 2014 sur la nécessité de créer une commission de réparation pour les victimes du choléra, afin de permettre le recensement des dommages, l'indemnisation ou la compensation correspondante, l'identification des responsables, l'arrêt de l'épidémie et d'autres mesures. Comme Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, je saisis cette occasion pour réitérer cette recommandation.

Je réitère aussi mon invitation aux autorités Haïtiennes, ainsi qu'à la communauté internationale, pour prendre en considération l'adoption des mesures urgentes pour le traitement de choc relatif aux cinq axes remarqués dans mon rapport. Pour avancer dans ce but, il est très positif que,

depuis ma dernière visite, plusieurs instruments internationaux des droits humains ont été intégrés à la législation Haïtienne, dont notamment les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'Enfant (concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants). De même, le Gouvernement a soumis le dossier pour la ratification de la Convention contre la Torture ; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ; la Convention de 1954 relative au statut des apatrides ; et du deuxième protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Le Ministère des Affaires Etrangères a aussi signé la Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d'intolérance ainsi que la Convention interaméricaine contre toutes les formes de discrimination.

Toujours sur les instruments internationaux, il est important de souligner la soumission du rapport mi-parcours sur l'Examen périodique universel (EPU) ainsi que la finalisation du rapport étatique dû au Comité pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, après consultation nationale de la société civile et qui se trouve en cours de révision par le Comité interministériel des droits de la personne (CIDP).

Haïti a aussi promulgué la loi sur la paternité, la maternité et la filiation responsable, la loi sur la prévention et répression de la corruption, la loi sur la lutte contre la traite des personnes, ainsi que la loi réformant l'adoption.

Il est important de signaler aussi qu'une ébauche d'un Plan d'action pour la promotion et protection des droits de l'homme en Haïti a été préparé par le bureau de la Ministre déléguée chargée des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême et sera discuté lors d'ateliers de consultation nationale qui se dérouleront bientôt. La préparation de ce Plan constitue une opportunité inouïe pour y incorporer les mesures d'urgence recommandées sur les cinq axes remarqués dans le rapport de l'Expert indépendant. Dans sa forme actuelle, le projet de Plan fait une discrète référence au droit à l'éducation. Il serait souhaitable que la version finale du plan prenne en compte les cinq axes remarqués dans mon rapport.

Permettez-moi de rappeler que les mesures à mettre en œuvre de façon urgente, recommandées dans le rapport, sont nécessaires pour trois raisons. Tout d'abord, pour mettre fin à de graves violations des droits humains qui sinon continueront à être commises à chaque instant contre des milliers de personnes. Ensuite, pour transmettre à la population haïtienne et à la communauté internationale une volonté d'engagement pour le redressement de la situation des droits humains. Enfin, pour paver la voie sur laquelle devront être menées à terme les autres recommandations en matière de droits humains formulées pendant les trois dernières décennies. Cet Expert indépendant est prêt à apporter son concours à ce projet.

Je tiens à remercier les autorités Haïtiennes pour avoir rendu possible cette visite, et notamment à la Ministre déléguée chargée des droits humains et de la lutte contre la pauvreté extrême, qui m'a invité à participer dans un atelier avec les membres du Comité interministériel pour les droits de la

personne. Il s'agit des représentants du Ministère des Affaires Sociales et du Travail, l'Institut du Bien-Être Social et des Recherches, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, la Direction de la Protection Civile, le Ministère de la Santé Publique et de la Population, l'Office National de l'Identification, le Conseil National de la Sécurité Alimentaire, le Centre National d'Information Geo-Spatiale, l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, l'Institut Haïtien des Statistiques et de l'Informatique, le Fonds d'Assistance Économique et Sociale, la Présidence, la Primature et le Ministère des Affaires Étrangères. J'ai trouvé fort intéressante cette rencontre puisque j'ai pu apprécier de près les efforts que le Comité et ses membres sont en train de faire pour mettre en commun leurs travaux comme fonctionnaires de différents ministères en vue de contribuer à développer une politique en matière de droits humains. Ceci est une condition nécessaire pour assurer la coordination des agences gouvernementales dans ce domaine.

Je remercie aussi le Président du Sénat, la Protectrice de l'Office de Protection du Citoyen, le Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti, l'Inspecteur Général de la Police Nationale d'Haïti, le Secrétaire d'État à l'Alphabétisation, le Doyen du Tribunal de Première Instance d'Aquin, le Commissaire du Gouvernement auprès du Tribunal de Première Instance d'Aquin, le Commissaire de Police et le Greffier de la station de Police d'Aquin, l'ancien Commissaire du Gouvernement des Cayes, le Doyen du Tribunal de Première Instance de Coteaux, le Commissaire du Gouvernement auprès du Tribunal de Première Instance de Coteaux, le Substitut du Commissaire du Gouvernement de l'Ile-à-Vache, le Substitute du Commissaire du Gouvernement auprès du Tribunal de Première Instance des Cayes.

Grâce à l'Organisation d'États Américains j'ai pu rencontrer aussi le corps diplomatique et je remercie les ambassadeurs et diplomates de plusieurs pays avec qui j'ai pu échanger des informations.

L'appui de MINUSTAH a été décisif pour cette mission, et je remercie la Représentante Spéciale du Secrétaire Générale, ainsi que tous ses collaborateurs, et en particulier la Section des droits de l'homme ainsi que les représentants des agences des Nations Unies en Haïti.

Je remercie également mes interlocuteurs lors des rencontres maintenues avec des représentants de partis politiques, journalistes, et membres de plusieurs organisations non gouvernementales de droits humains de Port-au-Prince et du Département du Sud.

Pour terminer, permettez-moi de souligner qu'Haïti sera révisé en octobre prochain à Genève par le Comité des droits de l'homme, qui est l'organe de surveillance créé par le Pacte International de Droits Civils et Politiques. Il s'agit d'un rendez vous très important étant donné que le rapport aurait du être soumis en 1996 et donc la révision de la situation par les membres du Comité sera une évaluation de la situation dans ces 18 dernières années. Les recommandations qui résulteront de cette révision seront des outils précieux pour améliorer la situation des droits civils et politiques en Haïti. Je vous invite à suivre les débats et à diffuser les recommandations du Comité.

Merci beaucoup.